



Nord

1. PROTÉGER ET VALORISER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE EMBLEMATIQUE

La Côte viticole et ses abords

- Préserver le patrimoine paysager et vernaculaire lié à la vigne
- Maintenir la perception des lignes de crêtes et de la voûte forestière
- Protéger et valoriser les ensembles paysagers remarquables

Les espaces agricoles et naturels de la Plaine et du Plateau

- Valoriser les espaces naturels et agricoles de proximité (poumons verts)
- Affirmer l'identité forestières, agricole et bocagère du territoire
- Valoriser les qualités patrimoniales des villages et des bourgs
- Valoriser le tracé de l'ancienne voie romaine

2. MAINTENIR UNE PERCEPTION QUALITATIVE DU TERRITOIRE ET DE SES PAYSAGES

- Soigner la qualité des entrées de villes majeures
- Soigner le traitement paysager et urbain des liaisons gare/centre-ville (points d'entrée touristique)
- Préserver la qualité des paysages perçus depuis les axes de déplacements structurants
- Poursuivre l'aménagement et la valorisation des itinéraires de découverte
- Préserver et valoriser les points de vues majeurs
- Maintenir la qualité des paysages urbains perceptibles depuis les fenêtres paysagères
- Préserver et valoriser les repères urbains identitaires (châteaux, demeures, clos)

3. MAINTENIR ET PRÉSERVER LA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Protéger les espaces paysagers sensibles

- Limiter la fermeture des fonds de vallées, des combes et des rebords du plateau
- Limiter la simplification des paysages agricoles
- Valoriser la trame bleue liée aux cours d'eau
- Considérer les covisibilités paysagères avec le bien UNESCO et limiter l'impact sur la VUE du bien
- Veiller à l'intégration des projets dans les secteurs sous pression urbaine (couloir urbain / Plaine)

Favoriser un développement urbain harmonieux et intégré

- Limiter l'étalement urbain linéaire et recentrer le développement dans les centralités
- Poser des limites claires d'urbanisation en périphérie urbaine des bourgs (côté plaine)
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs
- Limiter l'impact paysager des carrières et valoriser ce patrimoine vivant
- Favoriser l'intégration paysagère des sites économiques et de leurs façade urbaines
- Encadrer le développement éolien